



# Ste-Christine

Petite municipalité aux grands espaces



## LE MAILLON CHRISTINOIS

JUIN 2022



## **Table des matières**

Mot de la directrice générale.....	2
Réunion du conseil.....	3
Fermeture de l'hôtel de ville pour les jours fériés et vacances estivales.....	3
Service d'inspection en bâtiment.....	3
Suivi des réunions du conseil .....	3
Programme régional de vidange des installations septiques – calendrier des vidanges.....	6
Permis de brûlage.....	7
Camp 911 – Activité de formation auprès des jeunes.....	7
Remise de la médaille du lieutenant-gouverneur.....	8
Plaques d'identification de numéros civiques - précisions.....	10
Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021.....	10
Politique tolérance zéro.....	12
Calendrier des activités de groupe des Loisirs.....	13
Fête nationale du Québec.....	14
Le Marché d'été de Sainte-Christine.....	14
Activités de la Fadoq.....	15
Tirage au profit de la Fabrique de Sainte-Christine.....	16
Dîner-Spaghetti de la Fabrique.....	16
Méchoui des pompiers de Sainte-Christine.....	16

---

## **Mot de la directrice générale**

Bonjour à tous !

L'été est finalement à nos portes ! Avec l'été et la fin des restrictions, nous profitons des occasions de se réunir enfin.

Le 22 avril dernier, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer lors du lancement de la Politique MADA. Ce fut un très bel événement et toutes les informations qui ont été transmises ont pu aider nos aînés à connaître les différents services offerts dans la région.

Nous avons également eu l'occasion de nous réunir lors de la Fête des nouveaux arrivants le 6 juin dernier. Lors de cet événement, nous avons souhaité la bienvenue à tous nos nouveaux arrivants, ainsi qu'aux nouveau-nés qui sont eux aussi, de nouveaux arrivants sur notre territoire. Nous avons souligné les 13 finissants de l'École Notre-Dame, les nombreuses années de bons et loyaux services de Messieurs Gilles Tétreault et Adrien Morissette. Nous avons souligné notre citoyenne généreusement impliquée dans des organismes locaux et régionaux, Mme Huguette St-Pierre Beaulac qui s'est vue décerner la médaille du lieutenant-gouverneur le 23 avril dernier à St-Jean-sur-le-Richelieu.

Sur ce, je vous souhaite une très belle saison estivale et au plaisir de vous écrire de nouveau lors de l'édition du mois de septembre.

Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière



## **Réunions du conseil 2022**

Voici les dates des prochaines séances du conseil :

- Lundi 4 juillet 2022 à 20h00
- Lundi 22 août 2022 à 20h00
- Lundi 6 septembre 2022 à 20h00



Toutes les réunions sont disponibles en audio sur le site Internet de la Municipalité. Les procès-verbaux contenant toutes les décisions du conseil ainsi que les enregistrements audios des séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : [ste-christine.com](http://ste-christine.com).

## **Fermeture de l'hôtel de ville pour les jours fériés et les vacances estivales**

- Saint-Jean-Baptiste : 23 juin 2022
- Fête du Canada : 30 juin 2022
- Vacances estivales : 24 au 6 juillet 2022 inclusivement
- Fête du Travail : 5 septembre 2022

Puisque l'hôtel de ville sera fermé pour les vacances estivales, nous vous recommandons de procéder immédiatement aux différentes demandes que vous souhaitez effectuer.

## **Service d'inspection en bâtiment**

Vous pouvez rencontrer l'inspectrice en bâtiments les **mardis avant-midi** au bureau de la Municipalité sur **rendez-vous**. Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez communiquer avec la Municipalité au 819-858-2828.

Compte tenu de la saison estivale, nous connaissons un fort volume de demande. Si vous avez des demandes de permis, des demandes d'information, etc. , nous vous invitons à planifier vos demandes dès maintenant.

Vous pouvez communiquer avec Mme Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments et en environnement au 819-858-2828, poste 103 ou par courriel à [urbanisme@ste-christine.com](mailto:urbanisme@ste-christine.com) .

## **Suivi des réunions du conseil**

Voici quelques décisions qui ont fait l'objet de discussions lors des dernières réunions du conseil. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent se procurer une copie des procès-verbaux à l'hôtel de ville, moyennant certains frais.

## **Démolition de bâtiments municipaux**

Un contrat a été accordé à Excavation Éric Beauregard, au montant de 26 662,71 \$, taxes incluses pour effectuer la démolition de deux bâtiments municipaux, soit l'ancien chalet des Loisirs situé derrière la patinoire et la maison du 647, 1<sup>er</sup> Rang Ouest.

## **Subvention pour le transport actif**

Une demande de subvention a été adressée dans le cadre du Fonds pour le transport actif afin de réaliser le projet d'aménagement d'un couloir piétonnier au cœur du village.

## **Fondation du cancer du sein – Ride de filles**

La Municipalité offrira un don au montant de 100 \$ à la Fondation du cancer du sein du Québec dans le cadre de la Ride de filles.

Le 9 juillet prochain, un passage spectaculaire d'un convoi de 450 femmes motocyclistes fera son passage dans la Municipalité. Pour cette occasion, les citoyens sont invités à décorer de rose et de blanc le trajet emprunté, soit par des ballons, banderoles ou toutes autres idées originales.



Des fonds seront également amassés au bureau de la Municipalité et lors du Marché d'été. Ceux-ci seront remis lors du passage de la Ride de Fille le 9 juillet prochain.

## **Défi cycliste Desjardins – Fondation Santé Daigneault-Gauthier**



Le dimanche 12 juin 2022 de 8h30 à 13h00 aura lieu le Défi cycliste Desjardins de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier.

La sécurité des cyclistes sera assurée par le Service incendie de Sainte-Christine aux intersections dangereuses lors de cet événement.

Un montant de 250 \$ a été octroyé par la Municipalité dans le cadre du Défi cycliste.

## **Officialisation du dépôt de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec**

La Commission municipale du Québec a procédé à des audits de conformité portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Commission a déposé en date du 16 mars 2022 un rapport présentant les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit. Le Conseil municipal a officialisé le dépôt de l'audit de conformité à sa réunion du mois d'avril dernier.

## **Signature d'une entente CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

Depuis le 6 avril 2022, tous les établissements qui n'avaient pas déjà des mécanismes de prévention et de participation dans leur milieu de travail devaient mettre en place le régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation. La Municipalité a donc signé une entente avec la Mutuelle de prévention de la Fédération québécoise des municipalités afin d'adhérer aux services de celle-ci en matière de santé et de sécurité du travail.

## **Frais d'inscription – camp 9-1-1**

Puisque les frais en lien avec l'inscription au camp de jour 9-1-1 sont relativement élevés à cause du transport des enfants par autobus entre les différentes casernes, soit un montant de 150 \$ par enfant, le conseil municipal a décidé à encourager les enfants de Sainte-Christine à participer au camp en défrayant un montant de 100 \$ sur les frais d'inscription, jusqu'à une concurrence de deux inscriptions.

## **Formation du comité de suivi de la Politique familiale et MADA**

La Municipalité a nommé les personnes suivantes afin de former le comité de suivi des politiques MADA et Familiale :

- M. Simon Dufault, élu municipal
- M. Mickaël L. Giguère, élu municipal substitut
- Mme Huguette St-Pierre Beaulac, volet MADA
- Mme Lise Lamarche, volet MADA
- Mme Yvette Denis, volet MADA
- Mme Rosalie Proulx, volet familial
- Mme Mélanie Poulin-Corbin, volet familial
- M. Martial Bouchard, volet familial

## **Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal**

Une modification a été apportée au calendrier des séances du conseil municipal. En effet, afin de prendre en considération les élections provinciales 2022, la réunion qui était prévue le lundi 3 octobre 2022 à 20h00 est déplacée au mardi 4 octobre 2022 à 20h00.

## **Adoption de règlements**

Plusieurs règlements ont été adoptés aux cours des derniers mois. Les règlements sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : [ste-christine.com](http://ste-christine.com). Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent se procurer une copie des procès-verbaux à l'hôtel de ville, moyennant certain frais.



### ***Règlement no 361-2022 modifiant le règlement de construction numéro 256-02 de la Municipalité de Sainte-Christine***

Ce règlement a pour objet pour objet de revoir les normes encadrant les constructions dangereuses, incendiées ou vétustes.

### ***Règlement no 362-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Christine***

Ce règlement a pour objet d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Christine révisé compte tenu de l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la

Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Ce règlement a également pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés.

***Règlement no 363-2022 modifiant le règlement no 299-10 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité***

Ce règlement a pour objet de modifier la définition de l'expression « installation septique » apparaissant à l'article 3 du règlement no 299-10 concernant la vidange des installations septiques afin de préciser l'application du règlement concernant les systèmes de traitement autonome des eaux usées résidentielle bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3580-600.

***Règlement no 364-2022 modifiant le règlement no 357-2021 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022***

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification pour les biens, services, frais, activités ou autres avantages en ce qui a trait au ponceau.

***Règlement no 365-2022 modifiant le règlement no 365-2022 modifiant le règlement no 350-2021 décrétant la mise aux normes des installations septiques***

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 11 concernant l'entrée en vigueur du programme, la date de fin de celui-ci ainsi que la date limite des demandes de remboursement.

**Programme régional de vidange des installations septiques – calendrier de vidanges**

Voici le calendrier de vidange des installations septiques pour l'année 2022 :

	2022
Du 18 au 22 juillet 2022	600 à 1070, 1 <sup>e</sup> Rang Ouest
	Route du Village
	Chemin Nadeau
	Route Dufresne
	Route de l'École
	Route 116
	Route Danby
	Rue Pierre Delage

## **Permis de brûlage**

Saviez-vous qu'un permis de brûlage est nécessaire sur le territoire de votre municipalité ?

En effet, Il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet de la Municipalité émis en conformité avec les règlements municipaux en vigueur ou de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), le cas échéant.



Cependant, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à brique ou charbon de bois ou barbecue à gaz ou pour un feu dans tout foyer extérieur lorsqu'il est pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation et si ledit feu est fait en respectant les conditions des paragraphes a), d), e), i) et k) de l'article 335 du règlement général G-100.

De plus, le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de trois mètres (3 m) et ce, sur tous les côtés, et ne pas être installé à moins de cette même distance de la ligne de propriété. Cette distance de dégagement est maintenue à trois mètres (3 m) face à tout contenant (bouteille ou réservoir) de gaz inflammable.

Vous pouvez vous procurer le permis de brûlage auprès de la Municipalité au coût de 10 \$. Les conditions à respecter vous seront expliquées lorsque le permis vous sera délivré.

En plus du montant pour acquitter les frais de délivrance du permis, un dépôt remboursable au montant de vingt dollars (20 \$) vous sera exigé pour le prêt obligatoire de la pancarte « J'ai mon permis de brûlage ».

Pour plus d'information, communiquez au 819-858-2828.

## **Camp 911 – Activité de formation auprès des jeunes**



Aux jeunes adolescents demeurants dans la MRC d'Acton,

Ceci est pour vous informer que le Service régional de prévention incendie de la MRC d'Acton procédera à une activité de formation qui aura lieu du 11 au 15 juillet 2022

L'événement se déroulera en caserne.

Le Camp 911 offre des outils de prévention qui permettent à 12 candidats âgés entre 11 et 17 ans d'avoir en leur possession des connaissances sur les trois principaux métiers d'urgence. Le but est de susciter l'intérêt des adolescents en leur faisant découvrir les métiers de pompier, premier répondant de policier et d'ambulancier.

Les activités se dérouleront sur une semaine complète. Les candidats apprennent à prodiguer les premiers soins et sont sensibilisés aux conséquences encourues en ce qui a trait à l'alcool au volant, aux stupéfiants et autres. Le Camp 911 permet aux jeunes d'être plus vigilants face à une situation de risque et développe des réflexes d'intervention.

Vous êtes invités à communiquer avec nous pour de plus amples informations, soit en vous présentant en personne au 1037 rue Beaugrand, à Acton Vale, soit par téléphone au 450 546-3256 poste 307, ou soit par courriel à [prevention@mrcacton.ca](mailto:prevention@mrcacton.ca). Nous vous remettrons alors un formulaire d'inscription.

Prendre note que les places sont limitées à 12 candidats. Nous accepterons les 12 premiers postulants. La Municipalité de Sainte-Christine paiera 100 \$ par enfant de Sainte-Christine, jusqu'à concurrence de deux inscriptions.

Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie

### **Remise de la médaille du lieutenant-gouverneur**

Le 23 avril dernier, Mme Huguette St-Pierre Beaulac s'est vue décerner la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés.

Mme St-Pierre Beaulac a débuté son implication bénévole dès l'adolescence en offrant de son aide ponctuelle aux gens de sa communauté qui en avaient besoin pour garder des enfants.

Dans la vingtaine, elle a fait partie de l'organisation du carnaval de Durham Sud durant deux années. Puis, lorsqu'elle est devenue professeure, elle offrait de l'aide aux devoirs aux élèves qui en avaient besoin en dehors de ses heures de travail. Cette aide ne faisait pas partie de ces tâches.

Elle s'est ensuite présentée à titre de conseillère municipale vers 1990 jusqu'en 2001 pour ensuite être élue à titre de maire. Durant son mandat de maire, elle a été élue à la Préfecture de la MRC d'Acton de 2005 à 2008. Elle a finalement quitté le poste de maire en 2017.

Mme St-Pierre Beaulac a été l'une des co-fondatrices de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton. Cette initiative, initiée et financée par la population, est issue d'une problématique criante afin de freiner la pénurie de médecins dans la région.

En effet, en 2000, la pénurie de médecins ne permettait plus d'offrir des soins adéquats à la population de la MRC d'Acton. Cette situation critique a été décrite par la population qui voyait les soins de proximité disparaître du paysage de leur communauté.

Le ratio normal pour offrir les services adéquats à la population est de 1 médecin pour 1 500 citoyens. Le ratio de la MRC en 2000, se situait à 1 médecin pour 5 000 citoyens. Un écart important et critique pour les soins de proximité offerts à la population, de même que pour la vitalité et la prospérité de l'ensemble de la MRC.

C'est en 2009, en réponse à la crise qui perdurait depuis 2000, que la Coopérative de santé de la MRC d'Acton voit le jour.

Le conseil fondamental de la Coopérative est d'attirer de nouveaux médecins dans la région en offrant à ceux-ci la possibilité de se concentrer sur la pratique médicale.



En plus d'être l'une des co-fondatrices de la Coopérative, Mme St-Pierre Beulac en a été la vice-présidente en 2009 et par la suite, l'une des administratrices jusqu'au 7 décembre 2021.

Elle a été également administratrice sur le Comité d'administration de la Fondation Daigneault Gauthier de 2015 à 2016. Cette Fondation a pour mission de collaborer au mieux-être de la population desservie par le CLSC de la MRC d'Acton et le Centre d'hébergement de la MRC d'Acton. Elle apporte le soutien financier nécessaire à une offre de services, tels que soins infirmiers, soutien à domicile, services psychosociaux, développement communautaire, etc. De plus, la Fondation offre des équipements supplémentaires en lien avec son mandat.

Elle est également bénévole à la Guignolée depuis plus de vingt (20) ans. Mme St-Pierre Beulac est toujours très engagée à ce jour, elle fait partie de la Corporation de Développement de la Rivière Noire depuis 2017. Cette corporation soutient la mise en valeur de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de la collectivité par la sensibilisation, la réalisation d'activités et de projets de développement ainsi que par la collaboration avec les acteurs du milieu. Elle s'implique dans le Comité d'administration du Centre de Bénévolat d'Acton Vale depuis 8 ans, dont 4 ans à titre de vice-présidente. Le Centre de Bénévolat, fondé en 1969 a pour mission de favoriser l'action bénévole, soutenir et assister des personnes et des familles du milieu par des services d'aide, afin de répondre à des besoins essentiels et d'améliorer leur qualité de vie. Au Centre de Bénévolat, on y retrouve, entre autres, un comptoir familial où il y a la vente de vêtements et d'effets divers usagés, un service de popote roulante, un service de transport, etc.

Elle s'est impliquée au sein de sa municipalité également pour l'implantation de la Politique familiale en 2018 et la reconduction de la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) jusqu'à récemment. Elle fait partie du Comité Consultatif d'Urbanisme depuis 2017, le Comité de liturgie de Ste-Christine qui organise des célébrations religieuses depuis 2020.

Finalement, Mme St-Pierre Beulac fait partie de l'organisme Lire et Faire Lire depuis 2019. Cet organisme offre un programme intergénérationnel en lecture à l'échelle du Québec par l'intermédiaire d'antennes locales. Une fois par semaine, durant l'année scolaire, des aînés bénévoles-lecteurs se rendent dans une école de leur région pour lire des histoires aux enfants. Le but de cet organisme est de susciter le plaisir de la lecture et le goût des livres chez les enfants ainsi que favoriser les liens entre les générations.

### **Concours d'embellissement**

Cette année aura lieu un concours d'embellissement.

À gagner : 1er prix 300 \$, 2e prix 200 \$, 3e prix 100\$

Les plates-bandes ainsi que les potagers seront évalués.



Condition : inclure une ou plusieurs fleurs de tournesol dans votre plate-bande. Les semences de tournesol sont disponibles à l'hôtel de ville.

Date limite pour s'inscrire : 15 août 2022 à 16h00. Vous pouvez vous inscrire par courriel à [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com) ou directement à l'hôtel de ville.

## Plaques d'identification de numéros civiques - précisions

Nous avons reçu certains questionnements à la Municipalité au sujet des numéros civiques et nous souhaitons vous préciser que les numéros civiques ont été ajoutés **pour une question de sécurité publique uniquement** pour accroître la sécurité des citoyens et faciliter le travail des services d'urgence. L'ajout de ces numéros ne vous confère aucun droit acquis ou autorisation de construire de quelques façons que ce soit.



## Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

### **Rapport financier**

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 373 343 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 1 278 698 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 167 835 \$.

### **Rapport du vérificateur externe**

Les états financiers 2021 ont été audités et présentés par la Société de comptables professionnels agréés FBL S.E.N.C.R.L. L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

### **Élections**

La période électorale s'est terminée le 1er octobre 2021.

Voici les membres du conseil municipal qui ont été élus par acclamation :

NOM	POSTE
JEAN-MARC MÉNARD	MAIRE
MICKAËL L. GIGUÈRE	POSTE #1
SIMON DUFAULT	POSTE #2
PATRICK WOLPUT	POSTE #3
PIERRE NOËL	POSTE #4
FRANCINE BRASSEUR	POSTE #5
GILBERT GRENIER	POSTE #6

## Réalisations 2021

Plusieurs projets furent réalisés au cours de la dernière année dont certains se poursuivront en 2022, et parmi ceux-ci, les principaux sont :

### TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

- ❖ Le revêtement du toit à l'hôtel de ville a été remplacé, la construction d'un puits et d'une installation septique a été effectuée.

### MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

- ❖ L'implantation du service de premiers répondants a nécessité l'achat d'un véhicule, la formation des intervenants ainsi que l'acquisition de matériel de premiers soins.

### TRANSPORT ET VOIRIE

- ❖ Des travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés dans le 4<sup>e</sup> rang ;
- ❖ Un rechargement de pierre et de gravier a été réalisé pour une partie du 8<sup>e</sup> rang ;
- ❖ Un ponceau a été remplacé dans le 1<sup>er</sup> rang Est et l'emplacement a été asphalté ;
- ❖ Des contrats ont été octroyés pour le déplacement de poteaux et d'équipements de communication dans le 1<sup>er</sup> rang Ouest ;
- ❖ Une entente a été signée pour l'analyse d'opportunité et de faisabilité pour un contrat de fourniture de luminaires de rues à éclairage au DEL sur tout le territoire ;
- ❖ La demande d'interdiction de stationnement a été acceptée par le Ministère des Transports sur une partie du village dans le 1<sup>er</sup> rang Ouest soit sur le côté Nord entre le bureau de poste et l'école ;
- ❖ Des plaques d'identification de numéros civiques ont été acquis et seront installés afin d'accroître la sécurité des citoyens et de faciliter le travail des services d'urgence ;
- ❖ Un nouveau contrat pour le déneigement des hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 a été octroyé à TGBC Inc. ;
- ❖ Le service professionnel d'un ingénieur a été retenu pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection de la rue de la Fabrique. Les travaux devraient se terminer en 2022.

### MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

- ❖ Un programme visant à encourager la mise aux normes des installations septiques a été adopté. Celui-ci permettra aux propriétaires qui devront rendre conforme leur installation septique d'adhérer à ce programme. La Municipalité pourra accorder aux propriétaires une subvention sous avance de fonds remboursable sur une durée maximale de 20 ans.

### DEMANDE D'EXCLUSION

- ❖ La demande d'exclusion pour le nouveau développement domiciliaire de Protection du Territoire Agricole du Québec a été refusé. Le conseil municipal travaillera sur le dossier afin de présenter une nouvelle demande.

## ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ

- ❖ La propriété située au du 647, 1<sup>er</sup> rang Ouest a été acquise et celle-ci sera démolie.

## CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

- ❖ Une charte municipale a été adoptée afin de poser des gestes qui permettront de favoriser et promouvoir la protection des enfants.

## LOISIRS / TERRAINS DE JEUX

- ❖ Une demande a été déposée et retenue dans cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour de mise aux normes du terrain des Loisirs. Une aide financière maximale au montant de 83 536.33 \$ sera attribuée à la Municipalité.

## MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS

- ❖ Le Comité de pilotage MADA (Municipalité amies des aînés) a complété son travail de consultation auprès des personnes âgées de plus de 55 ans et a élaboré un plan d'actions. Le lancement de la mise à jour de la Politique MADA s'est déroulé le 22 avril 2022.

## **Politique tolérance zéro**

En mai dernier, le conseil municipal a adopté la Politique tolérance zéro.

Cette Politique a été adoptée dans le but de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les employés de la Municipalité.

Elle s'inspire de différentes dispositions législatives, notamment celles qui reconnaissent à la Municipalité, à titre d'employeur, l'obligation de prévenir et de faire cesser les atteintes à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leur fonction et la position hiérarchique qu'ils occupent.

La Politique s'applique à tous les employés de la Municipalité. Elle vise les relations entre les représentants de l'employeur (élus ou non-élus) et les employés, entre collègues de travail, et entre les employés et les citoyens ou les visiteurs. Elle s'applique aussi aux sous-traitants et fournisseurs, et, plus généralement, à toute personne en contact avec la Municipalité.

La Politique s'applique, quel que soit le lien entre la victime et la personne au comportement violent. Elle s'applique aussi dans le cadre des activités reliées à l'emploi, autant sur les lieux de travail qu'en dehors de ceux-ci, pendant ou à l'extérieur des heures normales de travail. Elle s'applique enfin lors d'une activité de formation, d'une représentation faite au nom de la Municipalité et lors d'activités sociales.

La violence inclut notamment, en plus de la violence physique, l'intimidation, les abus de pouvoir, les menaces explicites, implicites ou voilées, la diffamation, les menaces verbales, les perturbations de la paix, la violation du domicile, l'atteinte à la vie privée, les comportements indécents, les comportements et discours discriminatoires et toute forme de vandalisme; à des fins d'illustration, la violence peut se révéler sous différentes formes, dont les suivantes : violence physique, violence sexuelle, violence sexiste, violence raciste, violence homophobe ou toute autre violence.

Dans le cas où une plainte en vertu de la Politique vise une personne autre qu'un employé (par exemple, un citoyen, un visiteur, un fournisseur ou un sous-traitant), les mesures suivantes s'appliquent relativement à la gravité des faits reprochés :

A) avertissement administratif : lettre signée par le maire ou, le cas échéant, le directeur général, qui rapporte les faits et demande à la personne de cesser toute violence;

B) mise en demeure : lettre expédiée par les procureurs de la Municipalité, qui rapporte les faits, ordonne à la personne de cesser toute violence, prescrit au besoin les mesures de prévention et de protection des employés qui s'appliqueront pour l'avenir et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises;

C) plainte aux autorités policières : plainte déposée en vertu du Code criminel. Il s'agit notamment de voies de fait, bris de matériel, vandalisme, menaces de mort, ou de lésions corporelles, intimidation, inconduite ou comportement perturbateur, ou encore de tentatives de commettre une telle infraction.

La version complète de la Politique tolérance zéro sera diffusée sur le nouveau site Internet lorsque celui-ci sera mis en ligne ou, entre-temps, vous pouvez demander une copie en vous adressant au bureau municipal.

### Calendrier des activités de groupe des Loisirs



## **Calendrier des activités de groupe** sur le terrain des loisirs de Sainte-Christine

Activités	Date de début	Journée	Heure
Pétanque	24 mai 2022	mardi	18h30
Pickleball	25 mai 2022	mercredi	18h30
Volleyball	30 juin 2022	jeudi	19h00

Les installations sont accessibles 7 jours sur 7 de 5h00 à 22h00.

## Fête nationale du Québec

Venez célébrer avec nous la  
**FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**  
sur le terrain des loisirs  
à Sainte-Christine

**23 juin**  
18h30 à 1h00

Camion resto  
18h30

Feux d'artifice  
22h00

Spectacle musical Bronko  
20h00

Dj Charley  
23h00

**24 juin**  
10h00 à 18h00

Jeux pour enfants animés par les moniteurs  
10h00

Messe  
10h30

Bingo  
14h00

Jeux gonflables toute la journée

Dîner spaghetti  
12h00

Spectacle familial Tam Tam  
15h30

Pour plus d'informations:  
f Les Loisirs de Sainte-Christine  
✉ saintechristineloisirs@gmail.com

Et plus encore!

Les Loisirs d'ici  
SAINTE-CHRISTINE

Ste-Christine  
Petite municipalité aux grands espaces

## Le Marché d'été de Sainte-Christine

Le Marché d'été de Sainte-Christine est de retour avec des produits frais et locaux !  
Venez rencontrer nos productrices et producteurs et nos artisanes !

QUAND ?

Tous les mercredis de 16h00 à 18h30, du 22 juin au 28 septembre 2022.

OÙ?

Sur le parvis de l'église de Sainte-Christine (636, 1er Rang Ouest).

UN SYMPATHIQUE PETIT MARCHÉ ESTIVAL !

Pour sa troisième année, le marché qui s'appelle désormais MARCHÉ D'ÉTÉ DE SAINTE-CHRISTINE, revient avec encore une belle équipe de bénévoles et une quinzaine de kiosques qui vous offrent, chaque semaine de l'été, des produits variés, locaux et d'une qualité exceptionnelle.

Toutes les citoyennes et tous les citoyens de Sainte-Christine et des municipalités environnantes sont cordialement invités à venir faire provision de bonheur tous les mercredis à compter de 16h, jusqu'à 18h30. Un stationnement situé en face du marché permet de vous garer en toute sécurité.

Les jours de fortes pluies, le marché se tient à l'intérieur de l'église.



## Activités de la Fadoq

À ne pas manquer...

### **Bingo des pantoufflard (es)**

Dans le cadre des festivités de la St-Jean, le club Fadoq de Sainte-Christine organise, le 24 juin prochain, un bingo d'antan. Cela signifie un retour aux bonnes vieilles cartes qui seront distribuées au coût de 3\$ chacune, avec des jetons plastifiés et/ou découpés. Les enfants de 12 ans et moins se verront attribuer une carte gratuite.



L'activité, ouverte à tous, se déroulera au centre communautaire de 14h à 15h30.

### **Cafés rencontres**



Le 15 juin prochain, le club Fadoq clôturera la saison des cafés-rencontres avec Joël Archambault, originaire de Sainte-Christine et ex-membre de l'équipe canadienne de vélo sur piste. Il viendra nous partager son expérience, comme athlète de haut niveau.

L'activité se tiendra au centre communautaire de 13h30 à 14h30.

Bienvenue à tous

### **Nouveau conseil d'administration**

Depuis le 25 mai dernier, le club Fadoq de Sainte-Christine s'est doté d'un nouveau conseil d'administration. Il est composé de :

- Francine Tremblay, présidente
- Huguette St-Pierre Beaulac, vice-présidente
- Serge Deshaies, secrétaire
- Jo-Anne Provost Guillemette, trésorière
- Lucille Lapointe, administratrice
- Carmel Champagne, administratrice
- Jean Guillemette, administrateur



Félicitation pour votre nomination et bienvenue au sein du conseil !

## **Tirage au profit de la Fabrique de Sainte-Christine**



Tirage d'une valeur de 1 500 \$

1<sup>er</sup> prix : 800 \$

2<sup>e</sup> prix : 500 \$

3<sup>e</sup> prix : 200 \$

Billet au coût de 10 \$ chacun, en vente au Marché d'été, auprès des bénévoles de la Fabrique, à l'hôtel de ville et lors de différents événements.

Tirage le 16 octobre 2022 lors du brunch qui se déroulement à la caserne incendie.

## **Diner-Spaghetti de la Fabrique**

La Paroisse Sacré-Cœur de Jésus organise une messe et dîner spaghetti le 24 juin 2022.

La messe aura lieu à 10h30 et le dîner à midi à la caserne incendie de Sainte-Christine.



Les billets sont en vente auprès des bénévoles de la Fabrique, à l'hôtel de ville, au Marché d'été et à l'entrée

Billet adulte : 16 \$

Enfant de 6 à 13 ans : 7 \$

Enfant de 0 à 5 ans : gratuit

## **Méchoui des pompiers de Sainte-Christine**

Le célèbre méchoui des pompiers est de retour cette année !

Il aura lieu samedi le 13 août 2022 à compter de 18h30 à la caserne incendie de Sainte-Christine.

Adulte : 25 \$

Enfant de 6 à 12 ans : 15 \$

Enfant de moins de 6 ans : Gratuit

Les billets sont disponibles auprès des pompiers de Sainte-Christine. Aucun billet disponible à l'entrée.

Bar sur place, apportez votre vin.

Jeu géant d'échelles et boyaux pour amuser les enfants.

